

Compiègne, le 15 octobre 2020

DÉCISION N° 2020-197 H

(abroge la décision 2018-192H en date du 11 décembre 2018)

L'administratrice provisoire de l'université de technologie de Compiègne,
Vu le code des relations entre le public et l'administration, et notamment l'article R 330-4,

DÉCIDE

Article 1

Monsieur Antoine Seidel, responsable des affaires générales et juridiques, est désigné en qualité de personne responsable de l'accès aux documents administratifs et des questions relatives à la réutilisation des informations publiques à compter du 1^{er} novembre 2020 au sein de l'université de technologie de Compiègne.
L'adresse professionnelle de monsieur Antoine Seidel est : rue du docteur Schweitzer, CS 60319, 60203 Compiègne cedex.

Article 2

Monsieur Antoine Seidel est désigné par Claire Rossi, administratrice provisoire de l'université de technologie de Compiègne.
L'adresse professionnelle de madame Claire Rossi est : rue du docteur Schweitzer, CS 60319, 60203 Compiègne cedex.

Article 3

Cette qualité de personne responsable de l'accès aux documents administratifs et des questions relatives à la réutilisation des informations publiques expirera 2 mois après la date de fin du mandat de Claire Rossi, en tant qu'administratrice provisoire de l'UTC.

Article 4

La directrice générale des services est chargée de l'exécution de la présente décision.

service des
affaires générales et
juridiques
✉ sagi@utc.fr
☎ 03-44-23-73-76

Université de technologie
de Compiègne

Rue du docteur Schweitzer
CS 60319
60203 Compiègne cedex

Tél. 03 44 23 44 23
www.utc.fr

L'administratrice provisoire,

Claire Rossi



original :
Copies :

service des affaires générales et juridiques
direction des ressources humaines
intéressé(e)

diffusion :

rubrique actes réglementaires
rectorat
CADA